CASTELSA

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES SCOLAIRES

25 - 05 Mai 2015

CLASSES DE DECOUVERTE ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES — PARTICIPATION COMMUNALE 2015

Rapporteur: Mme GARRIGUES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention pour les classes de découverte auxquelles ont participé les élèves des écoles de la commune.

Le montant de la subvention s'élève à 40 € par enfant du primaire et 15 € par enfant de la maternelle.

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DÉCIDE de verser les sommes ci-dessous aux écoles, représentant la participation communale aux classes de découverte.

ECOLES	EFFECTIF	MONTANT
OCCE Pierre CHABRIE	231	9 240,00 €
OCCE Le SARLAC Primaire	200	8 000,00 €
OCCE MONTEBELLO Primaire	84	3 360,00 €
OCCE Louis GARDES Primaire	84	3 360,00 €
OCCE MATHALY Primaire	103	4 120,00 €
OCCE Firmin BOUISSET Primaire	81	3 240,00 €
OCCE Camille DELTHIL	119	1 785,00 €
OCCE Le SARLAC Maternelle	116	1 740,00 €
OCCE MONTEBELLO Maternelle	74	1 110,00 €
OCCE Louis GARDES Maternelle	66	990,00 €
OCCE MATHALY Maternelle	56	840,00 €
OCCE Firmin BOUISSET Maternelle	58	870,00 €
OGEC JEANNE D'ARC Primaire	160	6 400,00 €
OGEC JEANNE D'ARC Maternelle	105	1 575,00 €
TOTAL	1 537	46 630,00 €

Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT
SOUS-PRÉFERENCE

1 1 MAI 2015

CASTELSARE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :